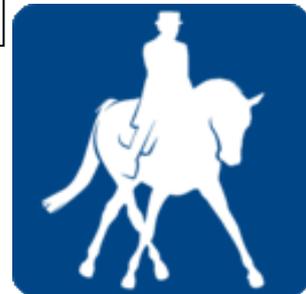


**DRESSAGE**  
**REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS**  
**Départementaux du Bas-Rhin 2022**



❖ **Championnats Départementaux PONEY**

**1. GENERALITES**

**PRINCIPE :**

Les Championnats « Poney » se courent sur un circuit composé des étapes ci-après :

- 27 mars 2022 : Eckwersheim (SHU Eckwersheim)
- 1<sup>er</sup> mai 2022 : Salmbach (Amis Cavaliers de la Lauter)
- 8 mai 2022 : La Wantzenau (E E du Waldhof)
- 22 mai 2022 : Bischwiller (Haras des Bussières)
- 6 juin 2022 (Finale) : Eckwersheim (SHU Eckwersheim)

La participation à 2 étapes ainsi qu'à la finale est obligatoire, soit 3 concours au minimum. En cas de participation à plus de deux étapes, les deux meilleurs résultats seront retenus.

**EPREUVES :**

- Poney 2 Grand Prix,
- Poney Elite Grand Prix,

**2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Les Championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition Club 2022, au titre du Comité Régional d'Équitation Grand-Est licenciés ou domiciliés dans le Bas-Rhin, licence en cours de validité au moment des épreuves et correspondant au niveau de participation.
- Aucune déclaration de participation n'est à faire.
- Un même couple ne peut courir qu'un championnat départemental de dressage.
- En cas de participations multiples, le niveau le plus élevé sera retenu pour le podium du Championnat.

**3. TITRES**

Le titre de champion départemental ne peut pas être attribué si la moyenne finale du cavalier arrivé en tête est inférieure à 62 %.

La note en pourcentage est retenue pour le calcul du classement. En cas d'égalité de pourcentage, les cavaliers seront départagés par le pourcentage obtenu lors de la finale. En cas de maintien de l'égalité, les cavaliers seront départagés par la note de cavalier lors de la finale.

- Tout classé n'étant pas en tenue réglementaire et absent lors de la remise des prix est disqualifié du dit Championnat au profit du /des suivant(s) du classement.

**REMARQUES :**

- Les reprises ne peuvent pas être dictées.
- Pour toute question non expressément réglée par les présentes dispositions, il sera fait application du règlement général des compétitions équestres et du règlement spécifique à la discipline du dressage en vigueur.



❖ **Championnats Départementaux CLUB**

**1. GENERALITES**

**PRINCIPE :**

Les Championnats « Club » se courent sur un circuit composé des étapes ci-après :

- 27 mars 2022 : Eckwersheim (SHU Eckwersheim)
- 1<sup>er</sup> mai 2022 : Salmbach (Amis Cavaliers de la Lauter)
- 8 mai 2022 : La Wantzenau (E E du Waldhof)
- 22 mai 2022 : Bischwiller (Haras des Bussières)
- 6 juin 2022 (Finale) : Eckwersheim (SHU Eckwersheim)

La participation à 2 étapes ainsi qu'à la finale est obligatoire, soit 3 concours au minimum. En cas de participation à plus de deux étapes, les deux meilleurs résultats seront retenus.

**EPREUVES :**

- Club 3 Grand Prix,
- Club 2 Grand Prix,
- Club 1 Grand Prix,
- Club Elite Grand Prix

**2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION**

- Les Championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une Licence Fédérale de Compétition Club 2022, au titre du Comité Régional d'Équitation Grand-Est licenciés ou domiciliés dans le Bas-Rhin, licence en cours de validité au moment des épreuves et correspondant au niveau de participation.
- Aucune déclaration de participation n'est à faire.
- Un même couple ne peut courir qu'un championnat départemental de dressage.
- Un cavalier ne peut figurer qu'une fois dans le classement du Championnat dans un niveau d'épreuve. Cependant il peut figurer au classement avec un autre cheval dans un autre niveau.
- En cas de participations multiples, le niveau le plus élevé sera retenu pour le podium du Championnat.
- Sont exclus de l'attribution du titre de Champion départemental et du podium, les couples cheval/cavalier qui auront, au moment du Championnat, été classés deux fois et plus dans un deuxième quart minimum (note moyenne comprise entre 64 % et 66,99 %) au cours de la saison 2021 et 2022 dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés.
- Les reprises ne peuvent pas être dictées.



### 3. TITRES ET CLASSEMENTS

Le titre de champion départemental ne peut pas être attribué pour une moyenne finale inférieure à 62 %.



- Il sera décerné un titre unique par catégorie.
- Le calcul se fera sur la base des pourcentages obtenus lors des épreuves supports, arrondis au millième.
- Sera déclaré champion, le couple ayant obtenu le meilleur pourcentage. En cas d'égalité de pourcentage, les cavaliers seront départagés par le pourcentage obtenu lors de la finale. En cas de maintien de l'égalité, les cavaliers seront départagés par la note de cavalier lors de la finale.
- Tout classé n'étant pas en tenue réglementaire et absent lors de la remise des prix est disqualifié du dit Championnat au profit du /des suivant(s) du classement.
- La remise des prix du Championnat Départemental se fera lors de la finale du 6 juin 2022 à Eckwersheim.
- La finale n'a pas de coefficient supérieur aux autres concours supports.

#### REMARQUES

**Pour toute question non expressément réglée par les présentes dispositions, il sera fait application du Règlement général des compétitions équestres et des Règlements spécifiques à la discipline du dressage en vigueur.**

#### RAPPEL

En 2022, le Comité Départemental d'Équitation du Bas-Rhin décerne les titres de Champions départementaux à l'issue d'un circuit comportant des concours supports labellisés et d'une finale.

Les titres susvisés ne peuvent être décernés qu'aux titulaires d'une licence du Bas-Rhin, en cours de validité au moment des épreuves et correspondant au niveau de participation.

Le CDE 67 dote les Championnats en plaques, flots et en médailles ou écharpes.

Les observations ou réclamations éventuelles concernant les conditions d'application des présents règlements ne seront recevables que dans les 15 jours suivant les épreuves.

Dans tous les cas, seuls les cavaliers (ou leur représentant légal s'il s'agit de mineurs) ont qualité pour porter réclamation **par écrit auprès du CDE 67.**

En cas de litige le CDE 67 sera seul à juger en dernier ressort